



## Améliorer l'accueil et la prise en charge des patients en situation de handicap

### S'engager et fédérer les professionnels autour de l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap

- ⇒ **Signer la charte Romain Jacob**, preuve d'un engagement de l'établissement
- ⇒ Mettre à jour notre **politique Droits des Patients** – annexe du projet d'établissement pour officialiser la démarche et prévoir les actions nécessaires
- ⇒ **Coordonner et assurer un suivi du projet** par une équipe pluridisciplinaire (groupe parcours patient, commission des usagers, commission médicale d'établissement)
- ⇒ **Etablir et signer des Conventions de coopération / partenariats** avec les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire nous adressant des patients (avoir des correspondants privilégiés, des procédures communes) et le tissu associatif (AGAPEI...)

### Identifier et développer les compétences nécessaires

- ⇒ **Former les professionnels** à l'accueil des patients en situation de handicap (formation de 8h – association Adapei – 2018 – 5 sessions de formation ; à renouveler 2 fois en 2019 et 2 fois en 2020)
- ⇒ **Identifier 2 IDE spécialisées** accueil des patients en situation de handicap (coordination des soins, transfert de connaissances et compétences...)

### Veiller à l'accessibilité pour le maintien de l'autonomie

- ⇒ Assurer **l'accessibilité des lieux** : architecture, logistique, mise à disposition de matériels spécifiques à la situation de handicap, signalétique adaptée...
- ⇒ **Assurer l'accessibilité dans les actes de soins et dans la vie quotidienne** : accès aux soins, aux moyens de communication habituels, utilisation du propre matériel du patient...

### Favoriser et formaliser la présence des aidants

- ⇒ **Définir les rôles de l'aidant, son implication** dans le projet de soins, dans la réalisation des soins, leur qualité et leur sécurité



# Améliorer l'accueil et la prise en charge des patients en situation de handicap

## Assurer la qualité et la continuité du parcours de santé de la personne en situation de handicap et de ses aidants

### Préparer avec le patient et ses aidants son hospitalisation :

- ⇒ S'assurer de l'accessibilité des documents utiles à l'hospitalisation (site internet...)
- ⇒ Transcrire les documents d'informations du patient en langage Facile A Lire et à Comprendre (FALC) : définir quels documents il est pertinent de traduire et constituer un groupe de transcription formé au FALC
- ⇒ Mettre en place une « consultation préparation de l'hospitalisation » avec une IDE spécialisée formée afin de reprendre avec le patient et ses aidants le déroulé de sa future hospitalisation avec les documents en langage FALC et identifier ses besoins spécifiques
- ⇒ Rechercher le meilleur parcours de santé, adapter le circuit du patient pour faciliter ses démarches et sa prise en charge, le préparer, l'accompagner (limitation de l'attente, optimisation des RDV, planification des soins et des actes...)
- ⇒ Adapter notre système d'informations (dossier patient informatisé) à la prise en charge de ces patients (fiche de liaison interne et avec les structures)
- ⇒ Mettre en place des staffs pré-opératoires / pré-séjour

### Poursuivre l'accompagnement au cours de l'hospitalisation :

- ⇒ Rassurer le patient : prévoir un accueil du patient et de l'aidant personnalisé avec l'IDE spécialisée rencontrée en pré-opératoire
- ⇒ Adapter nos pratiques à cette population (annonce, prévention du sur-handicap...)
- ⇒ Définir les situations et modalités d'alerte pour ré-ajuster la prise en charge en équipe en cas de dysfonctionnements

### Préparer le patient et ses aidants à sa sortie :

- ⇒ Traduire les documents et consignes de sortie en langage FALC
- ⇒ Rencontrer le patient et ses aidants par l'IDE spécialisée pour faire le point sur le séjour et expliquer les consignes de sortie (nécessité des documents de liaison)
- ⇒ Anticiper la préparation des documents administratifs de sortie pour éviter toute attente
- ⇒ Préparer avec le patient et l'aidant le retour sur le lieu de vie et la continuité des soins (RDV de contrôle...)